



---

## CHAPITRE

# 3

# Opinions modifiées et commentaires dans le rapport de l'auditeur indépendant

Agence du revenu du Québec

Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Commission de la construction du Québec

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Investissement Québec

# Agence du revenu du Québec

- États financiers relatifs aux biens non réclamés
  - Délai de production jamais respecté depuis 2006
  - Production des états financiers suspendue pour les exercices clos les 31 décembre 2009, 2010 et 2011
  - Causes des délais dans la production : déficiences du contrôle interne et perte importante d'expertise comptable et financière
  - Remise en cause de l'utilité et de la pertinence de l'information financière disponible et dérogation à des lois
- États financiers de l'Agence
  - Montants des biens non réclamés présentés dans une note y afférente
  - Impossibilité d'auditer ces montants
  - Réserve dans le rapport de l'auditeur indépendant des états financiers de l'Agence, car montants significatifs
  - Au 31 décembre 2011, valeur des actifs et des passifs relatifs aux biens non réclamés totalisant 132,8 et 98,3 M\$

# Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)

---

- Produit de la cession de CHUM-Informatique
  - L'établissement a disposé de son service CHUM-Informatique en 2002-2003 pour 19 M\$.
  - Le traitement comptable adopté à ce moment (inscription à titre de revenu reporté au lieu de constatation dans les résultats) déroge aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.
  - Cette anomalie aurait dû être corrigée rétroactivement.
  - De 2003-2004 à 2007-2008, une partie de cette somme a servi de manière ponctuelle à compenser les déficits annuels de l'établissement. Cette utilisation contrevient à la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* et aux dispositions de l'entente-cadre de retour à l'équilibre budgétaire entre l'Agence et le CHUM.

# Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA)

---

- Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) : évaluations actuarielles non produites dans le délai de 3 ans requis par la loi
- Production par la CARRA de deux évaluations pour ce régime
  1. Détermination du taux de cotisation des participants (dernière évaluation produite en avril 2000)
  2. Estimation du montant de l'obligation comptabilisée dans ses états financiers (dernière évaluation produite en février 2009)
- Évaluation visée par la fréquence de 3 ans : pas de précision dans la loi



# Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (suite)

---

- Après la finalisation de nos travaux d'audit, la CARRA a produit ces évaluations actuarielles.
  - Évaluation pour le taux de cotisation : produite en novembre 2012
  - Évaluation pour la comptabilité : produite en février 2013
- Nous avons recommandé à la Commission de faire en sorte que soit clarifiée la portée de l'article 126 de la loi sur le RRAPSC concernant les évaluations actuarielles qui y sont visées.

# Commission de la construction du Québec

---

- La Commission n'amortit pas sur un maximum de 5 ans le déficit actuariel du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction.
- Ce déficit était de 4,2 G\$ au 31 décembre 2011, dont 2,7 G\$ n'est pas couvert par la cotisation pour services passés prévue pour les 5 prochaines années.
- La Commission contrevient à des dispositions de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.
- L'application de la disposition légale relative à la période d'amortissement du déficit actuariel aurait entraîné une cotisation de 5,68 \$ par heure travaillée au lieu de 2,02 \$.

# Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

---

- Le Conservatoire a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépassait les sommes dont il disposait.
- Il s'agit d'un cas de non-conformité aux dispositions de sa loi constitutive.
- Le déficit cumulé de 6,1 M\$ au 30 juin 2012 (5,7 M\$ au 30 juin 2011) témoigne de ce fait.

# Investissement Québec

---

- Le 1<sup>er</sup> avril 2011, la Société générale de financement du Québec et Investissement Québec ont été fusionnées sous le nom d'Investissement Québec.
- Les entreprises publiques sont tenues de suivre les Normes internationales d'information financière (IFRS), lesquelles doivent être appliquées de façon rétrospective lors de leur adoption. Elles doivent également présenter des informations financières comparatives dans leurs états financiers.
- Le rapport des auditeurs indépendants pour l'exercice clos le 31 mars 2012 contenait une réserve relativement à l'absence de données comparatives dans les états financiers d'Investissement Québec.